

Togo: Un américain condamné pour fraude de test Covid19



Un américain d'environ 72 ans est dans des beaux draps au Togo. Accusé d'avoir fraudé les résultats de son test PCR afin de pouvoir voyager à partir de Lomé, ce dernier a été jugé et condamné par la justice togolaise. Ses complices, dont un togolais et un franco-tunisien sont également poursuivis.

A l'[Aéroport de Lomé](#), les autorités togolaises ne lésinent pas sur les moyens pour contrôler le statut des voyageurs. Dans le cadre de la lutte contre la [pandémie de la Covid19](#), les voyageurs sont tenus de présenter un test PCR négatif pour valider les formalités.

Positif au Covid-19 alors qu'il devait voyager, le vieillard américain s'est procuré un faux test négatif avec l'aide de

deux togolais et un franco-tunisien.

Le document a été fiché comme étant un faux et l'infortuné américain a été arrêté. Actuellement confiné, il a été déféré devant la justice et a fini par être condamné à douze mois de prison avec sursis et une amende de 2 millions de FCFA.

Ces complices ont été également condamnés après un passage devant le Procureur de la République.

L'information a été livrée jeudi par le Coordonnateur de la gestion de la riposte à la Covid19, Prof-Col Mohaman Djibril à la fin d'une rencontre avec des responsables de médias à Lomé.

« Nous devons évoluer vers certaines règles pour permettre à tout le monde de reprendre les activités. Nous n'allons pas permettre à certains d'empêcher cette reprise. C'est pour cela qu'avec la rigueur dont nous faisons preuve, nous arrivons à mettre la main sur les fraudeurs », a déclaré Colonel Mohaman Djibril.

Dans le même sillage, le Colonel Djibril, les gestionnaires des boîtes de nuit qui menaient clandestinement leurs activités lors du couvre-feu de février 2021 ont aussi été condamnés par la justice togolaise.